

	Dotations pour besoins urgents dans les EHPAD sans PUI dans le cadre de la pandémie COVID-19
Principe	Mise en place de dotations pour besoins urgents dans les EHPAD sans PUI dans le cadre de la pandémie COVID-19
Objectifs	Permet l'accès rapidement aux thérapeutiques de prise en charge des résidents atteints de COVID-19
Période	Pandémie COVID-19
Etablissements concernés	EHPAD sans PUI

06/11/2020

Critères	<p>La liste de médicaments et dispositifs médicaux ci-dessous a été élaborée dans le contexte de la pandémie COVID 19. Elle complète la liste de dotations pour besoins urgents dans les EHPAD sans PUI (cf guide qualité de la prise en charge médicamenteuse en EHPAD- OMEDIT/ARS Normandie). Cette dotation doit permettre l'accès aux médicaments et dispositifs médicaux nécessaires le plus rapidement possible afin de démarrer le traitement au plus vite.</p> <p>Certains médicaments de cette liste font déjà partis de la liste de dotations pour besoins urgents du guide qualité de la prise en charge médicamenteuse en EHPAD mais nécessitent un ajustement des quantités à la hausse.</p> <p>Cette liste est susceptible d'évoluer au cours de la pandémie.</p> <p>Liens et documents utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site de l'OMEDIT de Normandie (www.omedit-normandie.fr) • Guide qualité de la prise en charge médicamenteuse en EHPAD (dotations pour besoins urgents p. 41) • Outils et ressources soins palliatifs et COVID - SFAP • Astreinte régionale de soins palliatifs • Guide de bon usage des pompes PCA (soins palliatifs)
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> • Antalgie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Paracétamol 500 mg, sachet ou comprimé orodispersible ○ Paracétamol 1g, suppositoire ○ Paracétamol 10mg/ml, injectable, ampoule de 10 ml * ○ Chlorhydrate de Morphine 1mg/ml, injectable ○ Sulfate de Morphine 20 mg/ml, solution buvable ○ PCA à usage unique de type Vygon (pose Samu, dans l'attente du relais par HAD en lien avec pré-requis indispensables : fiche N°21 du guide) : voir Brochure et fiche technique • Cardiologie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Furosémide 20mg/ml, injectable ○ Furosemide 20mg, comprimé • Gastro-entérologie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Anti-émétiques injectables : Chlorpromazine 25mg/5ml, injectable +/- Halopéridol 5mg/5ml ; Métochlorpromamide 10mg/2ml, injectable ○ Anti-diarrhéiques per os : Racecadodril 100mg, gélule • Infectiologie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Amoxicilline - acide clavulanique 1g/125mg, sachet

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Amoxicilline - acide clavulanique 500 mg/50mg injectable ○ Pyostacine 500 mg, comprimé ○ Levofloxacin 500mg, comprimés ○ Ceftriaxone 1G injectable <ul style="list-style-type: none"> ● Neurologie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Benzodiazépines injectables : Clonazépam 1mg/ml, injectable (de préférence)** ; A défaut : Clorazépate 20mg/2ml, injectable (attention, ½ vie très longue) ou Diazépam 10mg/2ml, injectable (attention risque de précipitation, non miscible avec la morphine, administration en discontinu de préférence) ○ Benzodiazépines per os : Oxazépam 10mg, comprimé ; ou Alprazolam 0,25mg, comprimé ; ou Prazépam 15mg/ml, solution buvable ○ Antipsychotiques per os : Cyamémazine 25mg, comprimé ● Oxygénothérapie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Oxygène 1m3 bouteille ● Pneumologie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Scopolamine 1mg/72h, patch ○ Scopolamine 0,5mg/2ml, injectable <p><i>* Paracétamol injectable : Disponible à l'hôpital, rétrocession par la PUI d'un établissement de santé, sur prescription nominative. Le paracétamol injectable peut faire l'objet de prescription anticipée dans le cadre du covid.</i></p> <p><i>** Clonazépam injectable : dispensation hors AMM par les officines de ville sur présentation d'une ordonnance médicale portant la mention « prescription hors AMM dans le cadre du covid 19 »</i></p>
<p>Pour rappel, les recommandations COVID-19 pour les établissements médico-sociaux</p>	<p>Ces documents sont disponibles sur le site du Ministère des solidarités et de la santé au lien suivant : https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/covid-19-informations-aux-professionnels-de-sante/article/covid-19-recommandations-pour-les-etablissements-medico-sociaux</p>